

Loire-Atlantique

Code postal : 44190



02.40.54.76.38

02.40.54.74.90

saintluminedeclisson@free.fr

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2010

1°) DECISIONS MODIFICATIVES N°4 BUDGET DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative N° 4 affectant le budget de la commune portant divers ajustements de la section d'investissement.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

204164-67	Subvention budget assainissement	-	3 540,50 €
2183-53	Matériel école		2 721,04 €
2313-36	Travaux divers bâtiments		3 845,56 €
2313-53	Travaux école publique		4 834,31 €
2315-68	Travaux terrains football		8 000,00 €
2315-65	Travaux éclairage public	-	9 655,41 €

TOTAL			6 205,00 €
-------	--	--	------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

1322-49	Subvention région		3 230,00 €
1328-49	Subvention Agence de l'eau		2 975,00 €

TOTAL			6 205,00 €
-------	--	--	------------

2°) DECISION MODIFICATIVE - N°3 BUDGET DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal approuve de même la décision modificative N° 3 affectant le budget du service de l'assainissement portant sur divers ajustement de la section d'investissement.

Dépenses investissement

2315-50	Mise en séparatif route de la Maine		6 084,00 €
	TOTAL		6 084,00 €

Recettes d'investissement

13111-50	Subvention agence de l'eau		18 096,05 €
13118-50	DGE subvention Etat	-	8 471,55 €
1318-50	Subvention budget de la commune	-	3 540,50 €
	TOTAL		6 084,00 €

3°) ATTRIBUTION DU MARCHE POUR LA MISE EN SEPARATIF DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT ROUTE DE LA MAINE

Monsieur le Maire est autorisé à signer le marché pour la mise en séparatif des réseaux d'assainissement route de la Maine. Attributaire : entreprise AUBRON MECHINEAU de Gorges. Montant du marché : 104 719,97 €T.T.C.

3°) Objet : DESIGNATION D'UN REFERENT COMMUNAL POUR LE SPANC

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.) sera créé à compter du 1^{er} janvier sur les Communautés de Communes de la Vallée de Clisson et de Sèvre Maine et Goulaine.

C'est Monsieur le Maire qui représentera notre commune au sein du Conseil d'Exploitation qui gèrera cette structure.

4°) DESIGNATION D'UN REFERENT COMMUNAL POUR LA REVISION DU SCHEMA STRATEGIQUE DES ZONES D'ACTIVITES AU SEIN DE LA CCVC

La Communauté de Communes de la Vallée de Clisson a décidé de réviser son schéma stratégique des zones d'activités.

Monsieur Yannick DRAPEAU est désigné par le Conseil Municipal aux fins de participer aux travaux de cette commission.

5°) CREATION D'UN EMPLOI AIDE POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Le Conseil Municipal décide la création d'un emploi aidé sur une durée de six mois aux fins de renforcer les services techniques et dans la perspective d'un départ en retraite au printemps prochain.

6°) DESAFFECTATION DU CULTE DE LA CHAPELLE SAINT LOUIS

La Chapelle Saint Louis est affectée à usage de culte depuis 1905. En accord avec la paroisse Saint Marie du Val de Sèvre et l'évêché de Nantes, la commune sollicite de Monsieur le Préfet qu'elle soit désaffectée du culte pour permettre d'autres usages, comme un espace d'exposition.

Son usage culturel actuel sera néanmoins garanti.

7°) FESTIVAL JEUNE PUBLIC CEP PARTY

Depuis plusieurs années, les enfants de notre commune participent à un festival jeune public organisé par le Champilambart de Vallet.

Le Conseil Municipal prend une décision de principe quant à la participation des deux écoles de notre commune à ce festival. La participation pour 2010 s'élèvera à 1,50 € par enfant.

8°) ACHAT D'UN DEFIBRILLATEUR

Le Conseil Municipal prend la décision d'acquérir un défibrillateur qui prendra place sur le complexe des Garennes et du Terrain de football.

Une subvention de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel est sollicitée à cet effet.

Pour le Maire absent,
Le Premier Adjoint,

Emmanuel GIRARD